

riblement contractés, la disparition de cinq hideuses protubérances et la guérison de cinq paralytiques, de cinq aveugles, de trois sourds, de trois muets, de deux épileptiques et l'admirable résurrection de deux morts opérée en public.

Une femme ne pouvait plus depuis treize mois faire aucun mouvement. Elle fait vœu de se faire porter au tombeau du Saint. Or, voilà que pendant la nuit elle est réveillée en sursaut par un coup violent donné sur le pied de son lit. Elle n'est pas encore revenue de son saisissement, qu'un nouveau coup ébranle tout son lit. Elle fait le signe de la croix, et soudain elle entend une voix qui lui dit : " Oui, faites sans crainte le signe de la croix. — Qui êtes-vous ? s'écria-t-elle. — Je suis Antoine, reprit la voix. — Saint Antoine délivrez-moi, dit la malade. — Eh bien, reprit le Saint, vous êtes guérie. " De fait, en un moment la femme était revenue à une santé parfaite.

—0—

La voix de Dieu parlait unie à celle du peuple. Le mouvement était universel et irrésistible. De tous côtés on envoie des délégués au Pape Grégoire IX, pour qu'il inscrive Antoine au catalogue des Saints.

Le Pape et les cardinaux sont stupéfaits en entendant les miracles sans nombre qui inondent de gloire le tombeau du Saint. Le Pape, après avoir entendu les délégués, ordonne qu'on fasse à Padoue l'examen juridique des miracles. Cet examen terminé, les délégués retournent à Rome avec toutes les pièces authentiques.